



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

36, rue Principale, Bouchette (Québec) J0X 1E0

Tél. : (819) 465-2555 ■ Fax. : (819) 465-2318

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l'ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux
	A. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025
	B. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025
	C. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2025
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Retrait d'une mention honorifique
110-2	Accès à la bibliothèque – Dégagement de responsabilité de la direction générale – Point reporté à une séance ultérieure
110-3	Gabarits du Pont
130	Gestion financière et administrative
130-1	Approbation du journal des achats en lot du mois de septembre 2025
130-2	Approbation du journal des achats du mois de septembre 2025
130-3	Dépôt du relevé bancaire de septembre 2025
130-4	Dépôt du suivi budgétaire au 30 septembre 2025 – États des activités financières
130-5	Approbation des salaires du mois de septembre 2025
160	Ressources humaines
160-1	Modification de la résolution M.B. 2025-09-24-267
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
200-1	Rapport des activités du service de sécurité incendie de septembre 2025
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
300-1	Dépôt du résumé du comité de transport de septembre 2025
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
400-1	Rapport de l'usine d'épuration du mois de septembre 2025
400-2	Rapport de l'eau potable du mois de septembre 2025
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
600-1	Rapport des permis émis pour le mois de septembre 2025
700	LOISIRS ET CULTURE
700-1	Programme de ski
800	CORRESPONDANCE

800-1 Demande d'appui financier – École – Point reporté à une séance ultérieure

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

Procédure pour la période de question :

Durant la séance, un maximum de deux (2) questions par personne sera accepté, pour un maximum de deux (2) minutes chacune.

La personne qui pose la question doit se lever et se nommer.